



J

uristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – n° 85-002-XIF au catalogue, vol. 27, n° 4

Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2005-2006

par Andrea Taylor-Butts

Faits saillants

- Selon les données de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006, les admissions de femmes et d'enfants dans les refuges pour femmes violentées au Canada se sont chiffrées à environ 106 000 entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006. Depuis 1998, les admissions annuelles de femmes dans les refuges ont été relativement stables, en baisse de 3 %.
- Une proportion croissante de refuges d'urgence — offrant surtout un hébergement de courte durée et une intervention d'urgence — desservent les femmes violentées. De 1998 à 2006, le nombre d'établissements d'urgence desservant les femmes violentées a plus que doublé. Toutefois, les maisons d'hébergement continuent d'être le type le plus fréquent d'établissement qui héberge les femmes violentées au Canada.
- Le 19 avril 2006, plus de 2 900 femmes, soit 74 % des résidentes, se trouvaient dans des refuges pour échapper à une situation de violence. Les autres femmes s'y trouvaient pour des raisons autres que les mauvais traitements, y compris les problèmes de logement, de santé mentale et de toxicomanie.
- Environ 4 femmes sur 10 résidant dans des refuges à l'étendue du Canada le 19 avril 2006 y étaient demeurées à au moins une autre occasion.
- Les coûts de fonctionnement annuels des refuges se sont élevés à environ 317 millions de dollars en 2005-2006.
- Le 19 avril 2006, 1 refuge sur 5 a aiguillé les personnes ailleurs. Au total, 306 femmes et 203 enfants ne pouvaient rester dans un refuge cette journée-là, le plus souvent en raison du fait que l'établissement était complet.
- Comparativement aux résidentes des refuges hors réserve, une plus grande proportion de femmes dans les refuges situés sur des réserves étaient des clientes réitérantes, n'étaient pas accompagnées de leurs enfants et fuyaient la violence infligée par un ex-conjoint.
- Les femmes demeurant dans des refuges en région rurale avaient accès à un moins grand nombre de services et étaient moins susceptibles d'emmener leurs enfants, par rapport aux femmes résidant dans des refuges en région urbaine.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements pour accéder ou commander le produit

Le produit n° 85-002-XIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Publications. ISSN 1205-8882

Ce produit n° 85-002-XPF au catalogue est aussi disponible en version imprimée standard au prix de 11 \$CAN l'exemplaire et de 100 \$CAN pour un abonnement annuel. La version imprimée peut être commandée par téléphone au 1-800-267-6677. ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$CAN	78 \$CAN
Autres pays	10 \$CAN	130 \$CAN

Les prix ne comprennent pas les taxes sur les ventes.

Juin 2007

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2007

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'« American National Standard for Information Sciences » – « Permanence of Paper for Printed Library Materials », ANSI Z39.48 – 1984.



Introduction

Environ 7 % des femmes et 6 % des hommes à l'étendue du pays sont victimes de violence de la part d'un conjoint ou d'un conjoint de fait, actuel ou ancien, selon les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004 sur la victimisation. Plus particulièrement, les données de l'ESG de 2004 révèlent que quelque 653 000 femmes et 546 000 hommes au Canada ont été victimes de violence conjugale au cours de la période quinquennale ayant précédé l'enquête. Bien que les taux de victimisation en raison de la violence conjugale soient similaires chez les femmes et les hommes, la nature et les conséquences de la violence conjugale diffèrent selon le sexe. En effet, la violence subie par les femmes a tendance à être plus grave (p. ex. elles sont battues, étranglées ou agressées sexuellement) et répétitive que celle subie par les hommes violentés (Mihorean, 2005; Pottie Bunge et Locke, 2000). En outre, les femmes étaient deux fois plus susceptibles que les hommes d'être blessées en raison de la violence conjugale (44 % par rapport à 19 %), six fois plus susceptibles de nécessiter des soins médicaux (13 % par rapport à 2 %), deux fois plus susceptibles d'avoir des séquelles psychologiques telles qu'une dépression ou des accès d'anxiété (21 % par rapport à 9 %) et trois fois plus susceptibles de craindre pour leur vie (34 % par rapport à 10 %) (Mihorean, 2005).

Ces différences dans les types de violence et les séquelles de la violence conjugale subie par les hommes et les femmes peuvent contribuer aux diverses tendances que manifestent les hommes et les femmes lorsqu'ils recherchent de l'aide. Les femmes victimes de violence conjugale sont plus susceptibles que les hommes violentés de faire appel à des sources informelles de soutien (83 % par rapport à 60 %) et sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes violentés à solliciter de l'aide des services sociaux, soit 47 % et 20 % respectivement (Mihorean, 2005). Même si les sources informelles de soutien comme les membres de la famille, les amis et les voisins constituent les types les plus courants d'aide recherchée par les femmes et les hommes violentés, 1 victime féminine de violence conjugale sur 10 indique avoir eu recours à un refuge ou à une maison d'hébergement (Mihorean, 2005).

Les refuges pour femmes violentées font partie intégrante d'un réseau plus large de services offerts aux victimes de la criminalité, représentant un complément d'hébergement aux autres programmes et services destinés aux victimes de violence. Selon les données de l'Enquête sur les services aux victimes (ESV) de 2002-2003, environ 600 organismes de services aux victimes à l'étendue du Canada fournissaient des services autres que des services d'hébergement aux victimes d'actes criminels; les deux tiers de ces organismes étaient chargés de desservir les victimes adultes de violence conjugale (Kong, 2004). Ces services offrent aux victimes de violence familiale un éventail de ressources comme de l'information, un soutien affectif, des services de liaison et un accompagnement devant les tribunaux. Selon les données de l'ESV, les victimes de violence conjugale représentent environ le tiers (soit 2 500 personnes) de l'ensemble des victimes desservies par ces organismes et programmes, et la grande majorité (94 %) des personnes desservies sont des femmes (Kong, 2004).

En 2006, 553 refuges fournissaient des services d'hébergement à des femmes et à des enfants qui fuyaient des situations de violence au Canada, selon les données de l'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH) de 2005-2006. L'EMH consiste en un recensement biennal de l'ensemble des établissements d'hébergement conçus pour accueillir les victimes féminines de la violence familiale (tableau 1). Les admissions de femmes et d'enfants dans ces refuges ont atteint un peu plus de 105 700 au cours de la période de 12 mois commençant le 1^{er} avril 2005, et les coûts de fonctionnement de ces établissements se sont élevés à environ 317 millions de dollars¹. Bien que ce ne soit pas tous les résidents des refuges qui fuyaient la violence familiale, la majorité d'entre eux le faisaient.

L'évolution des établissements qui hébergent les femmes violentées au Canada^{2,3}

Les refuges diffèrent selon les types de services d'hébergement qu'ils fournissent. Si les modèles de prestation de services d'hébergement peuvent être perçus comme s'inscrivant dans un spectre, on trouve à une extrémité les établissements qui fournissent

un hébergement de courte durée, une intervention d'urgence ainsi que peu de services autres que le logement et les repas. À l'autre extrémité du spectre de prestation de services, on trouve les établissements qui fournissent un hébergement de longue durée ainsi qu'une vaste gamme de services spécialisés pour les femmes violentées et leurs enfants (voir l'encadré 1). L'EMH comprend les refuges qui couvrent l'ensemble du spectre de prestation de services, la majorité d'entre eux se situant environ au milieu.

Encadré 1
Types d'établissements d'hébergement pour les femmes violentées et leurs enfants visés par l'Enquête sur les maisons d'hébergement

Le terme « refuge » est utilisé dans un sens large pour désigner tous les établissements d'hébergement qui accueillent les femmes violentées et leurs enfants à charge. En outre, aux fins de l'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH), on a élaboré les catégories génériques suivantes pour définir davantage les divers types de refuges. Faisant référence à ces définitions, les personnes qui ont répondu à l'EMH ont choisi le type d'établissement qui **décrivait le mieux** leur refuge.

Maison d'hébergement de deuxième étape : Établissement offrant un hébergement de longue durée (3 à 12 mois) en lieu sûr avec services de soutien et d'aiguillage, conçu pour aider les femmes pendant qu'elles cherchent un logement permanent.

Maison d'hébergement ou refuge : Établissement offrant un hébergement de courte durée ou de durée moyenne (1 jour à 11 semaines) en lieu sûr pour les femmes violentées avec ou sans enfants; également appelé maison d'hébergement de première étape.

Centre de ressources familiales : Services d'hébergement fournis dans le cadre d'une initiative du gouvernement de l'Ontario desservant une grande diversité de clients à qui l'on offre une gamme variée de services d'information et d'aiguillage.

Centre ou refuge d'urgence pour femmes : Établissement de dépannage de courte durée (1 à 21 jours) pour les femmes et leurs enfants à charge.

Refuge d'urgence : Établissement offrant un hébergement de courte durée (1 à 3 jours) pour une grande diversité de groupes, pas seulement pour les femmes violentées. Certains refuges peuvent accueillir des hommes aussi bien que des femmes. On peut y héberger des personnes qui ne sont pas victimes de violence familiale mais qui se trouvent sans endroit où rester en raison d'une situation d'urgence (p. ex. expulsion pour non-paiement du loyer). Outre les services de logement et de repas, ces refuges offrent peu de services additionnels à la clientèle.

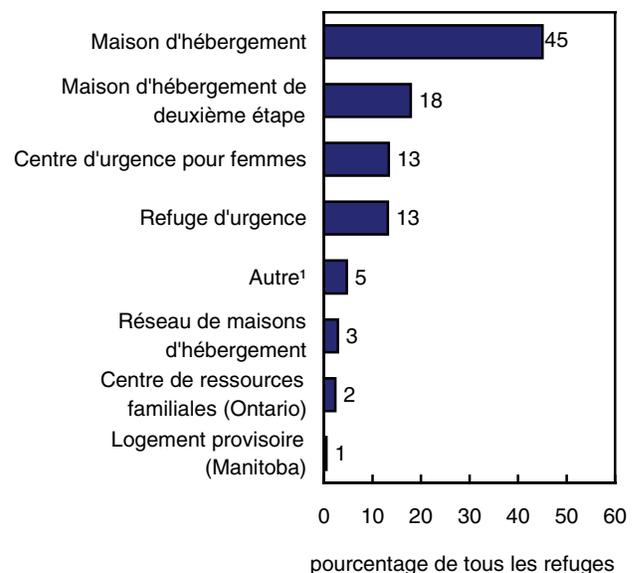
Réseau de maisons d'hébergement : Réseau de maisons privées dans les régions rurales ou éloignées où il n'existe pas de véritables refuges. Il s'agit d'un hébergement auxiliaire d'urgence de très courte durée (1 à 3 jours).

Autre : Tous les autres établissements d'hébergement qui offrent des services aux femmes violentées, avec ou sans enfants, qui ne sont pas classés ailleurs. Cette catégorie comprend les centres de prévention de la violence familiale en milieu rural de l'Alberta, les refuges provisoires au Manitoba et d'autres types de refuges d'urgence, tels que les YWCA. Il se peut que ces services ne soient pas réservés uniquement aux femmes violentées.

Entre 1998 et 2006, le nombre de refuges au Canada est passé de 470 à 553, des croissances importantes s'étant produites dans le nombre de centres d'urgence pour femmes et de refuges d'urgence⁴, ce qui explique en bonne partie cette augmentation. En 1998, on comptait 53 établissements d'urgence⁵ et en 2006, leur nombre avait plus que doublé pour atteindre 147. Par contre, le nombre de maisons d'hébergement au Canada a diminué, passant de 296 à 249 établissements entre 1998 et 2006. Bien que les maisons d'hébergement continuent d'être le type d'établissement le plus courant qui héberge les femmes violentées et leurs enfants (figure 1), leur représentation parmi tous les types d'établissements est en baisse depuis que les données sur les tendances de l'EMH ont été recueillies pour la première fois en 1998 (63 % en 1998 par rapport à 45 % en 2006). Parallèlement, en raison de l'augmentation du nombre d'établissements d'urgence, leur représentation s'est accrue, étant passée de 11 % en 1998 à 26 % en 2006.

Figure 1

Les maisons d'hébergement et les centres d'urgence sont les types d'établissements les plus souvent à la disposition des femmes violentées



1. Comprend tous les établissements ou refuges non indiqués ailleurs. Cette catégorie peut inclure les centres de prévention de la violence familiale en milieu rural de l'Alberta, ainsi que tous les autres établissements ou refuges d'urgence, tels que les YWCA. Ces services peuvent ne pas être offerts exclusivement aux femmes violentées.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006.

Quatre admissions annuelles sur dix ont été enregistrées dans les établissements d'urgence

Parmi les 105 700 femmes et enfants qui ont été admis dans des refuges entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, 47 % ont été admis dans des maisons d'hébergement, et prises ensemble, les admissions dans les centres d'urgence pour femmes (24 %)

et les refuges d'urgence (18 %) représentaient 42 % des admissions annuelles⁶. Coïncidant avec l'évolution du nombre relatif de maisons d'hébergement et d'établissements d'urgence, la proportion d'admissions annuelles dans ces établissements d'urgence a augmenté, mais elle a diminué pour ce qui est des maisons d'hébergement. La proportion d'admissions annuelles dans les maisons d'hébergement a reculé, étant passée de 51 % des admissions déclarées lors de l'enquête précédente menée en 2004 à 47 % en 2006, alors qu'elle a augmenté dans les centres d'urgence pour femmes, étant passée de 14 % en 2004 à 24 % en 2006.

Le nombre d'admissions annuelles de femmes demeure stable

Depuis la tenue de l'enquête précédente en 2004, le nombre total d'admissions annuelles dans les refuges est demeuré relativement stable, soit une hausse de 2 % en 2006. Toutefois, à la suite des baisses enregistrées au chapitre des admissions en 2000 et en 2004, le nombre total d'admissions en 2006 a fléchi de 10 % par rapport à 1998⁷. Divers facteurs peuvent influencer sur les tendances en matière d'admission. Par exemple, des facteurs comme les changements dans le nombre d'établissements à l'étendue du Canada et la durée moyenne de l'hébergement peuvent avoir des répercussions sur le nombre d'admissions dans les refuges au cours d'une année donnée.

Ces dernières années, le nombre d'admissions de femmes a été relativement stable, ayant fléchi de 3 % entre 1998 et 2006. Les chiffres relatifs aux admissions annuelles d'enfants révèlent toutefois plus de fluctuations, ayant affiché une baisse importante en 2000 et en 2004. En 2006, le nombre d'admissions d'enfants a chuté de 4 % par rapport aux chiffres enregistrés en 2004, mais il était de 25 % inférieur à ceux de 1998. En outre, les admissions d'enfants, par rapport à l'ensemble des admissions, ont diminué de façon presque constante au cours des cinq derniers cycles de l'EMH, représentant 49 % des admissions en 1998 et 41 % en 2006.

Dans l'ensemble, la baisse de la représentation des enfants au sein de la population canadienne⁸ combinée au plus grand nombre de femmes ayant recours aux établissements d'urgence qui fournissent moins de services destinés aux enfants peuvent permettre de mieux comprendre la diminution des admissions d'enfants.

Profil des résidents des refuges le 19 avril 2006

Le 19 avril 2006, soit le jour de l'instantané de l'enquête, près de 7 500 femmes et enfants résidaient dans des refuges à l'étendue du Canada. Comme l'EMH de 2004, un peu plus de la moitié des résidents étaient des femmes (53 %) et un peu moins de la moitié, des enfants (47 %). Parmi les plus de 3 900 femmes résidant dans des refuges le jour de l'instantané, environ les trois quarts (74 %) fuyaient la violence; cela représente approximativement 29 femmes pour 100 000 femmes au Canada résidant dans des refuges afin d'échapper à la violence⁹.

La violence familiale peut prendre plusieurs formes, de nombreuses femmes subissant plus d'un type de violence. La violence psychologique ou affective (66 %) de même que la violence physique (55 %) étaient les types de violence les plus

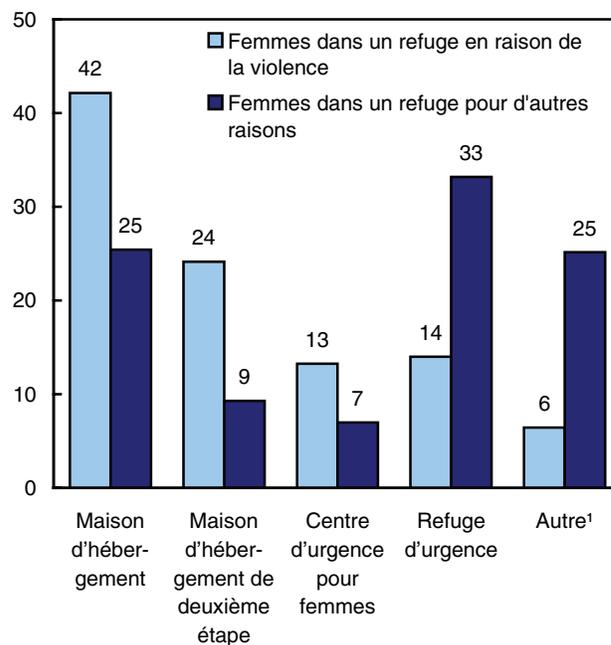
souvent mentionnés par les résidentes des refuges¹⁰. En outre, 41 % des femmes résidant dans les refuges fuyaient les menaces, 37 %, l'exploitation financière, 28 %, le harcèlement, 23 %, la violence sexuelle et 10 %, un autre type de violence. Le profil des types de violence subie par les résidentes des refuges est demeuré essentiellement le même au cours des derniers cycles de l'enquête. Les femmes résidaient également dans des refuges pour des raisons autres que les mauvais traitements, y compris les problèmes de logement, de santé mentale et de toxicomanie.

Les données de l'EMH révèlent que parmi les femmes ayant recours aux refuges, celles qui fuyaient la violence avaient plus tendance à choisir des établissements offrant des services et des programmes expressément conçus pour les femmes violentées qu'à choisir des établissements où ces programmes étaient limités. Selon les données de l'EMH, les femmes violentées résidant dans les refuges étaient les plus susceptibles de faire appel à des maisons d'hébergement (42 %) et à des maisons d'hébergement de deuxième étape (24 %) (figure 2). Par comparaison, les femmes résidant dans les refuges pour des raisons autres que la violence étaient proportionnellement plus nombreuses à faire appel à des refuges d'urgence (33 %), suivis des maisons d'hébergement (25 %).

Figure 2

Près de la moitié des femmes fuyant la violence et le quart des femmes résidant dans des refuges pour d'autres raisons ont eu recours à une maison d'hébergement

pourcentage de résidentes (le 19 avril 2006)



1. Comprend les réseaux de maisons d'hébergement, les centres de ressources familiales en Ontario, les logements provisoires au Manitoba, ainsi que tous les autres établissements ou refuges non indiqués ailleurs. Cela représente 9 % des établissements.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006.

Les enfants se retrouvent souvent dans les refuges pour ne pas subir ou être témoins de la violence

Souvent, les enfants sont témoins de la violence conjugale, en particulier lorsque la victime est une femme. Selon les données de l'ESG de 2004, 40 % des femmes victimes de violence conjugale (par rapport à 25 % des hommes victimes) ont indiqué que les enfants avaient vu ou entendu de la violence (Beattie, 2005). Ainsi, en plus de se protéger contre la violence, les femmes font appel aux refuges afin de protéger leurs enfants. Malgré la baisse générale des admissions annuelles d'enfants, une majorité considérable de femmes résidant dans les refuges le jour de l'instantané avaient des responsabilités parentales¹¹ (68 %), et la plupart d'entre elles (76 %) avaient emmené leurs enfants dans les refuges. Ces enfants étaient généralement jeunes. Plus des deux tiers avaient moins de 10 ans, et 4 enfants sur 10 résidant dans des refuges avaient moins de cinq ans. Le 19 avril 2006, parmi les femmes ayant des responsabilités parentales et résidant dans les refuges, environ la moitié (52 %) s'y trouvaient pour que leurs enfants ne voient pas leur propre mère maltraitée.

En plus de protéger leurs enfants contre l'observation de la violence, les femmes résidaient dans les refuges pour empêcher que leurs enfants ne soient maltraités. Parmi elles, 4 mères sur 10 (41 %) protégeaient leurs enfants contre la violence psychologique, 26 % contre les mauvais traitements physiques, 19 % contre les menaces, 16 % contre la négligence et 5 % contre la violence sexuelle.

Les données de l'EMH indiquent que les enfants étaient plus susceptibles d'accompagner leur mère à des établissements offrant un hébergement de longue durée plutôt qu'à ceux offrant un hébergement de courte durée. Environ 9 mères sur 10 résidant dans les maisons d'hébergement de deuxième étape s'y trouvaient avec leurs enfants, comparativement à 76 % des femmes dans les refuges d'urgence, à 72 % de celles dans les centres d'urgence pour femmes et à 71 % de celles dans les maisons d'hébergement.

Environ 4 résidentes sur 10 ont demeuré dans le refuge à au moins une occasion antérieurement

La recherche indique que les victimes de violence conjugale font souvent l'objet de victimisations répétées. Par exemple, selon les données de l'ESG de 2004, plus de la moitié (54 %) des personnes subissant de la violence conjugale dans le cadre d'une relation en cours ou antérieure avaient déclaré avoir subi plus d'un cas de violence (Mihorean, 2005). Par conséquent, la victimisation à répétition étant relativement courante parmi les victimes de violence conjugale, un certain nombre de résidentes des refuges auront vraisemblablement utilisé les établissements à au moins une autre occasion.

Les données de l'EMH de 2006 révèlent que près de 4 femmes sur 10 résidant dans les refuges le jour de l'instantané y étaient demeurées auparavant¹². Il s'agit d'une proportion légèrement supérieure à celle des réadmissions enregistrée en 2004 (31 %). Parmi les femmes ayant résidé antérieurement dans des refuges, la plus grande proportion, soit 39 %, s'y étaient rendues à une occasion au cours de l'année précédente, environ le cinquième (21 %) y étaient demeurées de deux à quatre fois et 14 % y étaient demeurées cinq fois ou plus (tableau 4).

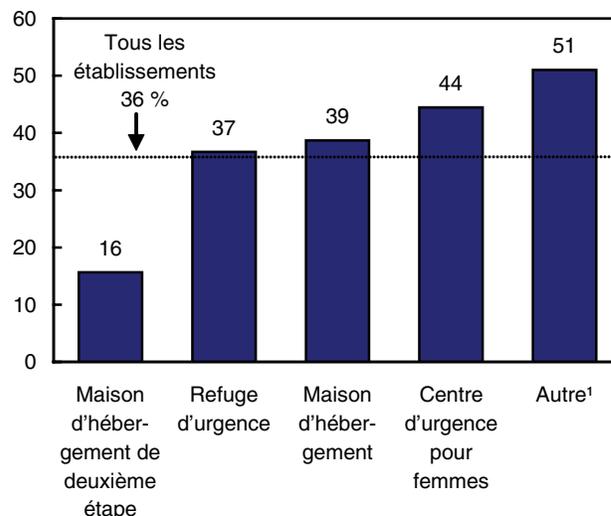
Parmi les femmes s'étant rendues dans les refuges à plusieurs reprises, l'intervalle entre les séjours était généralement de moins d'une année. Selon les données de l'EMH de 2006, les trois quarts des réadmissions dans les refuges se sont produites au cours de l'année précédente. Pour 22 % des femmes qui avaient auparavant fait appel à des refuges, le dernier séjour remontait à plus d'un an.

Parmi les types d'établissements les plus souvent utilisés, soit les centres d'urgence pour femmes (44 %), les maisons d'hébergement (39 %) et les refuges d'urgence (37 %), la proportion de résidentes qui étaient des clientes réitérantes était à peu près égale (figure 3). Cependant, les réadmissions étaient sensiblement moins courantes parmi les résidentes des maisons d'hébergement de deuxième étape (16 %).

Figure 3

Les admissions répétées sont beaucoup moins fréquentes dans les maisons d'hébergement de deuxième étape

pourcentage de clientes réitérantes



1. Comprend les réseaux de maisons d'hébergement, les centres de ressources familiales en Ontario, les logements provisoires au Manitoba, ainsi que tous les autres établissements ou refuges non indiqués ailleurs. Cela représente 9 % des établissements.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006.

Les femmes violentées résidant dans des refuges étaient généralement âgées de 25 à 34 ans et étaient mariées ou vivaient en union libre

L'âge constitue l'un des facteurs de risque les plus importants liés à la violence conjugale. En effet, les personnes de moins de 25 ans ont déclaré les taux de violence conjugale les plus élevés parmi tous les groupes d'âge, alors que les personnes de 45 ans et plus étaient les moins susceptibles d'être victimes de ce type

de violence, selon les données de l'ESG de 2004 (Mihorean, 2005). Malgré ces résultats, les femmes de moins de 25 ans formaient une composante relativement petite des résidentes des refuges, même si l'on tient compte de leur représentation dans la population globale (tableau 5). Les femmes résidant dans les refuges étaient généralement âgées de 25 à 34 ans (33 %) et de 35 à 44 ans (25 %).

La majorité des femmes violentées résidant dans les refuges s'y trouvaient afin de fuir un conjoint ou un conjoint de fait violent. Environ les deux tiers des femmes violentées résidant dans les refuges le jour de l'instantané de l'enquête s'y trouvaient pour échapper à la violence infligée par leur conjoint ou leur partenaire, alors que 13 % s'y trouvaient pour échapper à la violence aux mains d'un ex-conjoint ou d'un ex-partenaire (tableau 6). Toutefois, une plus grande proportion de résidentes cherchaient un refuge afin de fuir la violence infligée par leur conjoint de fait ou un ex-conjoint de fait (48 %), comparativement à celles qui fuyaient leur conjoint ou un ex-conjoint (31 %). Les unions libres sont liées à un risque plus élevé de violence conjugale. Par exemple, les personnes vivant en union libre étaient trois fois plus susceptibles d'avoir subi de la violence conjugale au cours de l'année précédente que les personnes mariées, selon les données de l'ESG de 2004 (Mihorean, 2005).

Bien que la majorité des femmes résidant dans les refuges le jour de l'instantané de l'EMH fuyaient une union libre ou un mariage empreint de violence, d'autres s'y trouvaient pour échapper à la violence de leur petit ami ou d'un ancien petit ami (6 %), d'une personne apparentée (5 %), d'un ami ou d'une connaissance (2 %), ou de toute autre personne, comme un aidant naturel ou un symbole d'autorité (1 %). Dans le cas de 6 % des résidentes, le lien avec l'agresseur était inconnu.

La plupart des femmes quittant les refuges ne prévoient pas retourner auprès de leur partenaire violent

Le 19 avril 2006, 142 femmes et 86 enfants ont quitté 64 refuges. Dans l'ensemble, environ 1 établissement sur 10 (12 %) a déclaré des départs. La plupart des femmes (69 %) ayant quitté les refuges le jour de l'instantané de l'enquête n'avaient pas l'intention de retourner auprès de leur conjoint ou de leur partenaire (figure 4). Selon le type d'établissement qu'elles quittaient, on observait des différences dans les destinations prévues des femmes. Par exemple, les centres d'urgence pour femmes comptaient la plus grande proportion de femmes (38 %) qui prévoyaient retourner auprès de leur conjoint ou de leur partenaire, alors que les maisons d'hébergement (31 %) comptaient la plus grande proportion de femmes les quittant avec l'intention d'aménager un nouveau logement ou de retourner chez elles sans leur conjoint ou leur partenaire¹³.

**Encadré 2
Admissions des hommes adultes**

Selon les données de l'Enquête sociale générale (ESG), les taux de violence conjugale pour les hommes (6 %) et les femmes (7 %) étaient semblables, ce qui démontre que les hommes sont aussi victimes de ce type de violence. Toutefois, comme l'indiquent également les données de l'ESG sur la victimisation, la nature et les conséquences de la violence conjugale ont tendance à être plus graves pour les femmes que pour les hommes.

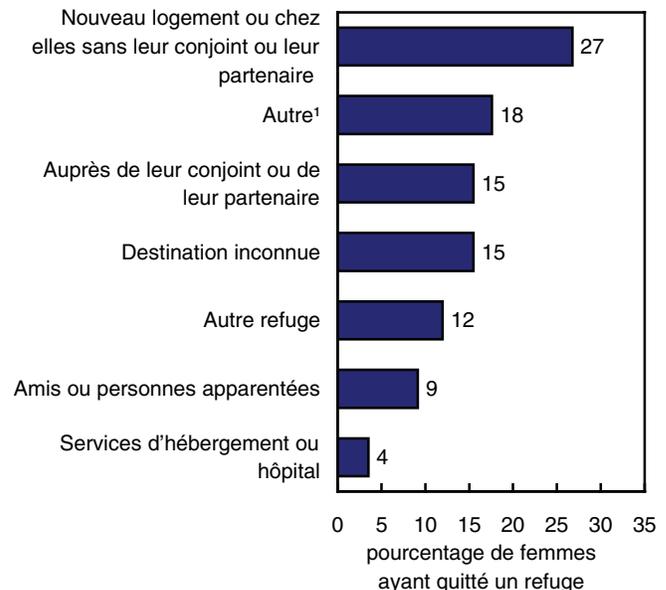
Dans le cadre de l'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH), on demande aux refuges d'indiquer s'ils permettent l'admission d'hommes adultes¹. Environ 9 refuges sur 10 interdisent l'admission d'hommes, tandis qu'approximativement 8 % ont des politiques permettant leur admission. Parmi les établissements permettant l'admission d'hommes adultes, les refuges d'urgence représentaient la proportion la plus importante (31 %), suivis des établissements de deuxième étape (24 %). Seulement 10 % des établissements qui permettaient l'admission d'hommes étaient des maisons d'hébergement, alors qu'une autre tranche de 10 % étaient des centres d'urgence pour femmes.

Les résultats de l'EMH indiquent qu'en 2006², environ 2 300 hommes ont été admis dans des établissements qui fournissent aussi des services d'hébergement aux femmes violentées. Toutefois, une faible proportion de ces admissions annuelles était liée à la violence conjugale. Environ 6 % (soit 137 hommes) des hommes adultes admis dans les refuges visés par l'EMH avaient également été admis pour des raisons de violence et 3 % (soit 64 hommes) cherchaient un refuge expressément en raison de la violence conjugale.

1. Les établissements qui desservent exclusivement les hommes victimes de violence conjugale ne sont pas visés par l'EMH. Au moment de la tenue de cette enquête, on ne connaissait qu'un seul établissement de ce genre en activité.
2. Étant donné que peu d'hommes sont admis dans les refuges visés par l'EMH, seuls les renseignements sur les admissions annuelles sont recueillis. Il n'existe aucune donnée d'instantané pour les hommes adultes.

Figure 4

Sept femmes sur dix ayant quitté un refuge le 19 avril 2006 ne prévoyaient pas retourner auprès de leur conjoint ou de leur partenaire



1. Comprend toutes les autres destinations qui ne sont pas classées ailleurs.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006.

Un refuge sur cinq refusait l'admission de femmes et d'enfants le jour de l'instantané de l'enquête

Les établissements ne peuvent pas toujours accueillir toutes les personnes cherchant un refuge. Lors du jour de l'instantané de l'EMH de 2006, les refuges avaient refusé l'admission à 306 femmes et 203 enfants, environ 1 refuge sur 5 ayant dû aiguiller ces personnes ailleurs. La proportion des centres d'urgence pour femmes (26 %) et des refuges d'urgence (29 %) référant les gens ailleurs le 19 avril 2006 était légèrement plus élevée que la proportion des maisons d'hébergement (21 %) et des maisons d'hébergement de deuxième étape (16 %). La raison la plus souvent invoquée pour le refus d'admission de femmes et d'enfants le jour de l'instantané de l'EMH était que l'établissement était complet.

Portrait : les refuges dans les réserves

Les Autochtones sont disproportionnellement touchés par la violence conjugale, ce qui a eu des répercussions dévastatrices sur les familles et la culture de cette population (Ipsos Reid, 2006; Lane, Bopp et Bopp, 2003; Commission royale sur les peuples autochtones, 1996). La recherche indique que les Canadiens autochtones, en particulier les femmes autochtones, risquent beaucoup plus de subir de la violence conjugale que leurs homologues non autochtones (Brzozowski, Taylor-Butts et Johnson, 2006; Lane et autres, 2003; Trainor et Mihorean, 2001; Centre canadien de la statistique juridique, 2001). Les résultats de l'ESG de 2004 révèlent qu'au cours des cinq années précédant l'enquête, les Autochtones étaient environ trois fois plus susceptibles que les non-Autochtones d'être victimes de violence conjugale (Brzozowski et autres, 2006).

En 2006, environ 3 refuges sur 10 (28 %) desservait une population résidant dans les réserves, approximativement les deux tiers (63 %) de tous les établissements fournissaient des programmes adaptés à la culture des femmes autochtones et environ la moitié (46 %) le faisaient pour les enfants autochtones. En outre, certains refuges offraient des services dans des langues autochtones comme le cri (12 %), l'otchipwe (7 %) et l'inuktitut (3 %).

Il existe un moins grand nombre de refuges situés dans des réserves¹⁴. Selon les données de l'EMH, 30 refuges, soit 5 %, parmi les refuges pour femmes violentées au Canada étaient situés dans des réserves (tableau 7). La majorité des refuges situés dans des réserves se trouvaient en Ontario (40 %), en Colombie-Britannique (20 %) et en Alberta (13 %), où résidaient également le plus grand nombre de femmes autochtones au Canada (O'Donnell, 2006). Représentant 4 % de l'ensemble des admissions annuelles dans les refuges canadiens, ces établissements ont fourni un refuge à quelque 4 600 femmes (2 100) et enfants (2 500) au cours de la période de 12 mois commençant le 1^{er} avril 2005.

Comparativement aux établissements hors réserve, les refuges situés dans des réserves étaient plus susceptibles d'être des établissements d'urgence. En fait, la proportion de centres d'urgence pour femmes (23 %) et de refuges d'urgence (27 %) situés dans des réserves était environ le double de celle des établissements hors réserve (13 % et 12 % pour chaque type d'établissement respectivement). De plus, la proportion de maisons d'hébergement situées dans des réserves (20 %) était

moins de la moitié de celle des refuges situés ailleurs (46 %). On n'observait pratiquement aucune différence dans le nombre de maisons d'hébergement de deuxième étape entre les refuges situés dans des réserves et les refuges hors réserve.

Environ la moitié des résidentes des refuges situés dans des réserves fuyaient la violence d'un conjoint de fait

Le 19 avril 2006, environ 150 femmes et enfants cherchaient un foyer dans les refuges situés sur des réserves, dont approximativement 8 femmes sur 10 en vue d'échapper à la violence. Comme les femmes résidant dans les refuges à l'extérieur des réserves, la grande majorité des résidentes des refuges situés dans des réserves fuyaient la violence. Toutefois, la proportion des femmes échappant à la violence était légèrement supérieure parmi les résidentes des refuges situés dans des réserves (78 %) que les résidentes des refuges situés à l'extérieur des réserves (73 %).

Dans l'ensemble, environ la moitié des femmes résidant dans des établissements situés sur des réserves et à l'extérieur des réserves ont déclaré que l'agresseur était leur conjoint de fait ou un ex-conjoint de fait (47 % et 48 % respectivement). Même si l'on observait peu de différences dans la proportion des femmes résidant dans les établissements situés sur des réserves (25 %) et à l'extérieur des réserves (27 %) qui s'y trouvaient pour échapper à la violence infligée par leur conjoint, la proportion des femmes résidant dans les refuges situés sur des réserves qui avaient subi de la violence aux mains d'un ex-conjoint était plus du double de celle des femmes résidant dans des refuges ailleurs (8 % par rapport à 3 % respectivement). La proportion des femmes violentées résidant dans les refuges situés sur des réserves qui fuyaient une personne apparentée violente, comme un parent ou un enfant, était également plus du double de celle des femmes résidant dans les établissements hors réserve (11 % par rapport à 5 % respectivement).

Les enfants étaient moins susceptibles d'accompagner les femmes résidant dans les refuges situés sur des réserves

La grande majorité des femmes (85 %) se rendant dans les refuges situés sur des réserves avaient des enfants. Cependant, moins des deux tiers d'entre elles avaient emmené leurs enfants dans les refuges et étaient moins susceptibles de le faire que les femmes résidant dans les établissements hors réserve, dont les trois quarts étaient accompagnées de leurs enfants. Diverses raisons peuvent expliquer cette différence. Par exemple, certains facteurs peuvent avoir trait à l'emplacement des refuges situés dans les réserves et au rôle de la famille et de la communauté dans la culture autochtone. Comme pour les personnes vivant dans les régions rurales (voir la section intitulée « Portrait : refuges en régions rurale et urbaine »), les femmes voulant avoir accès à un refuge situé dans une réserve peuvent devoir se rendre dans une autre réserve ou communauté. Dans de tels cas, le fait d'emmener les enfants au refuge signifierait les déraciner de leur foyer, de leur école et de leur milieu.

Les séjours à répétition étaient plus fréquents dans les refuges situés sur des réserves

Les femmes qui résidaient dans les refuges situés sur des réserves le jour de l'instantané étaient presque deux fois plus susceptibles que celles qui résidaient dans les établissements hors réserve d'avoir demeuré dans ce refuge à une autre occasion. Environ les

deux tiers des résidentes des refuges situés dans des réserves avaient déjà été admises au moins une fois, comparativement à un peu plus du tiers des personnes résidant dans les refuges situés à l'extérieur des réserves.

Même si la proportion de clientes réitérantes était supérieure dans les réserves, le nombre de séjours antérieurs parmi elles était plus élevé pour les établissements situés à l'extérieur des réserves. Les femmes demeurant dans les refuges situés sur des réserves étaient plus susceptibles que les femmes résidant ailleurs de s'y être rendues une fois par opposition aux réadmissions multiples. Plus particulièrement, environ la moitié des résidentes réitérantes (49 %) des refuges situés dans des réserves y étaient demeurées une fois au cours de la période de 12 mois précédente, comparativement à 38 % des personnes cherchant un refuge dans les établissements situés ailleurs. Par contre, alors que 16 % des femmes ayant résidé plusieurs fois dans les refuges situés sur des réserves s'y étaient déjà rendues de deux à quatre fois, 20 % des résidentes réitérantes des refuges hors réserve s'y étaient rendues aussi souvent au cours de l'année précédente. De même, la proportion des résidentes des refuges situés sur des réserves qui ont été réadmisses cinq fois ou plus au cours de l'année précédente était plus faible que celle des résidentes des refuges hors réserve (9 % par rapport à 14 % respectivement). Ainsi, même si les résidentes des refuges hors réserve étaient moins susceptibles d'y être retournées, lorsqu'elles y retournaient, elles le faisaient plus souvent que les femmes retournant dans les refuges situés sur des réserves.

Profil des établissements

En plus de fournir des renseignements sur les admissions annuelles et de dresser le profil des femmes et des enfants qui avaient recours aux refuges le 19 avril 2006, l'EMH permet de recueillir des données sur les caractéristiques des établissements et les services qu'ils offrent, ainsi que des données sur les recettes et dépenses.

Selon les données de l'EMH de 2006, 9 refuges sur 10 desservaient une région urbaine, 42 %, une région rurale et 28 %, une réserve (tableau 8)¹⁵. En outre, parmi les établissements qui fournissaient des services d'hébergement aux régions rurales et aux réserves, peu le faisaient exclusivement, soit 12 % et 7 % respectivement. Ces résultats appuient les autres études qui indiquent les défis auxquels peuvent faire face les femmes vivant dans des régions éloignées et dans des régions rurales lorsqu'elles veulent avoir accès aux refuges et à leurs services, et ce, en raison de leur emplacement géographique. (Pour obtenir plus de renseignements sur les refuges en région rurale par rapport à ceux en région urbaine, veuillez vous reporter à la section intitulée « Portrait : refuges en régions rurale et urbaine ».)

Les refuges offrent des services aux résidents, aux ex-résidents et au public

Outre les services d'hébergement, les refuges offrent à ceux qui s'y présentent un éventail de programmes et de services internes (tableau 9). La plupart des établissements fournissaient des programmes pour les enfants. De plus, les personnes qui ne résident pas dans les refuges peuvent profiter des ressources offertes, car ces établissements fournissent des services aux non-résidents et aux ex-résidents (tableau 9). Peu de refuges fournissaient des services internes aux partenaires des résidents,

seulement 7 % offrant du counselling. Toutefois, 39 % des refuges ont aiguillé les partenaires vers un organisme externe afin qu'ils obtiennent une telle aide.

Les refuges desservent les victimes et le public au moyen de leurs services d'approche

Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, les refuges ont consacré au total 23 680 heures aux services d'approche¹⁶. De plus, le 19 avril 2006, les refuges ont répondu à environ 4 200 demandes de renseignements et d'aide, dont approximativement 70 % avaient trait à des questions autres que le logement, comme le soutien en cas de crise et le soutien affectif ou les renseignements généraux. Au cours d'un mois typique, les refuges ont reçu au total 55 750 demandes de renseignements, soit environ 101 demandes de renseignements par établissement, en moyenne.

Encadré 3 Lacunes en matière de services

Dans le cadre de l'Enquête sur les maisons d'hébergement de 2006, on a demandé aux refuges d'indiquer quelles sont les améliorations qui doivent être apportées pour que les besoins des résidents soient comblés. Lorsqu'on leur a demandé d'énumérer les trois principales lacunes en matière de services, ils ont mentionné le plus souvent les lacunes suivantes :

- services d'approche et programmes de sensibilisation du public et de prévention (13 %);
- ressources sur le logement ou services d'aiguillage pour un logement (12 %);
- services de soins à l'enfance (9 %);
- transports (9 %);
- services de suivi, soutien de transition et services aux ex-résidents (8 %);
- maisons d'hébergement de deuxième étape (8 %).

Les refuges prennent des mesures pour améliorer l'accessibilité des personnes à leurs services

Les refuges pour femmes violentées au Canada sont situés à différents endroits et offrent une gamme complète de services, dont certains ciblent des groupes particuliers comme les femmes et les enfants autochtones, les femmes et les enfants appartenant à une minorité ethnoculturelle ou visible, les clients de plus de 55 ans et les clientes lesbiennes. En outre, en offrant des services dans différentes langues et selon des modes alternatifs, tout en veillant à ce que l'établissement lui-même soit accessible, les refuges contribuent à garantir que les services qu'ils fournissent sont accessibles aux personnes qui peuvent en avoir besoin (tableau 9).

Portrait : refuges en régions rurale et urbaine

Les femmes vivant en région rurale et dans des villages qui cherchent un refuge pour fuir la violence familiale peuvent éprouver divers besoins et faire face à différents obstacles, comparativement aux femmes vivant en région urbaine et suburbaine. Par exemple, l'isolement de nombreuses régions rurales peut réduire l'accès des femmes à des ressources comme la famille, les amis, les organismes de services sociaux, dont les refuges d'urgence et

Encadré 4

Les recettes et dépenses annuelles des refuges¹

Les refuges pour femmes violentées au Canada ont déclaré des recettes annuelles d'environ 333 millions de dollars pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006². Les recettes tirées des ministères et organismes provinciaux (71 %), en particulier ceux responsables du logement (57 %), ont constitué la principale source de revenu pour les refuges. Au total, les contributions gouvernementales tirées de sources fédérales, provinciales et municipales représentaient plus de 80 % des recettes des refuges pour l'exercice 2005-2006. Les dons et les collectes de fonds ont généré un peu moins du 10^e des recettes annuelles.

Les salaires constituaient de loin la dépense la plus importante des refuges. Pour l'exercice 2005-2006, 70 % des dépenses des refuges ont été consacrées aux salaires. Les dépenses liées directement aux clients, comme les aliments, les fournitures, le transport et les versements d'argent aux résidents, représentaient les deuxièmes coûts en importance, constituant 6 % des dépenses annuelles. Les autres coûts étaient répartis assez également entre plusieurs catégories de dépenses comme les frais d'administration (3 %), les coûts liés au bureau (2 %), l'hypothèque et les taxes (2 %), l'entretien régulier (2 %), les réparations ou améliorations majeures (2 %) et les autres frais de logement (5 %).

Dans l'ensemble, les recettes annuelles globales de tous les refuges au Canada étaient supérieures aux dépenses déclarées d'un montant d'environ 15,7 millions de dollars. Un examen attentif révèle toutefois qu'environ 58 % des refuges ont déclaré un gain net, alors que 42 % des refuges ont vu leurs dépenses excéder (32 %) ou égaliser (10 %) leurs recettes. Parmi les types d'établissements les plus souvent utilisés par les femmes, les maisons d'hébergement de deuxième étape (48 %) et les refuges d'urgence (44 %) étaient les plus susceptibles d'avoir simplement rentré dans leurs frais ou subi une perte nette; cela était moins souvent le cas pour les maisons d'hébergement (39 %) et les centres d'urgence pour femmes (28 %).

1. Selon les données du Recensement de 2006, 72 % des refuges ont fourni des données financières provisoires, 21 % ont fourni des données financières vérifiées et estimées, et 7 % n'étaient pas certains si les données financières étaient provisoires ou vérifiées.
2. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements financiers pour la période de 12 mois commençant le 1^{er} avril 2005 et se terminant le 31 mars 2006, ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.

les maisons d'hébergement, de même qu'à un logement à long terme et à prix abordable (Purdon, 2004; Lunn, 2001). De plus, la nature et l'étendue des services et des programmes offerts par les refuges situés en région rurale peuvent être touchées de façon distincte par l'emplacement de ces établissements.

En 2006, 293 refuges (53 % de tous les refuges) desservaient exclusivement des régions urbaines et 38 refuges (7 % de tous les refuges) desservaient une région rurale exclusivement (30) ou une région rurale de même qu'une réserve (8). Même s'il y avait des similitudes de profils entre les plus de 290 refuges en région urbaine comparativement aux 38 établissements en région rurale, on observait également des différences importantes.

Les refuges d'urgence pour femmes et les maisons d'hébergement de deuxième étape sont plus courants parmi les refuges en région rurale

La répartition des types d'établissements en régions rurale et

urbaine faisait ressortir certains traits communs. La proportion des établissements d'urgence situés en région rurale (26 %) était semblable à celle des établissements d'urgence en région urbaine (22 %). Néanmoins, certaines différences sont ressorties entre les types de refuges se trouvant en région rurale par rapport à ceux se trouvant en région urbaine. Même si la prise en considération des établissements d'urgence dans leur ensemble ne fait ressortir que peu de différences entre les régions rurale et urbaine, si on les prend séparément, les centres d'urgence pour femmes étaient plus courants en région rurale qu'en région urbaine (21 % par rapport à 9 %) et les refuges d'urgence étaient un type d'établissement qui se retrouvait plus souvent en région urbaine qu'en région rurale (13 % par rapport à 5 %). En outre, les maisons d'hébergement de deuxième étape étaient plus courantes parmi les refuges en région rurale (26 %) que les établissements en région urbaine (19 %), tout comme les réseaux de maisons d'hébergement (5 % et 3 % respectivement). À l'inverse, les maisons d'hébergement représentaient une proportion légèrement plus faible des types d'établissements en région rurale (37 %) qu'en région urbaine (48 %).

Les refuges en région rurale offrent un moins vaste éventail de services

Comme les refuges en région urbaine, les établissements en région rurale offraient le plus souvent les services internes suivants : la planification de la sécurité ou de la protection, le transport ou l'accompagnement, ainsi que le counselling individuel à court terme. De plus, les refuges en régions rurale et urbaine offraient aux résidents certains services selon une fréquence comparable : transport ou accompagnement (84 % en région rurale par rapport à 89 % en région urbaine); services adaptés à la culture des femmes autochtones (58 % en région rurale par rapport à 58 % en région urbaine); services aux femmes âgées (32 % en région rurale par rapport à 37 % en région urbaine); programmes d'orientation familiale (11 % en région rurale par rapport à 16 % en région urbaine). Toutefois, comme il est indiqué précédemment, la gamme de programmes et de services était généralement plus étendue dans les établissements en région urbaine que dans les refuges en région rurale.

À l'exception des lignes d'écoute téléphoniques (74 % en région rurale par rapport à 60 % en région urbaine), les refuges en région rurale étaient sensiblement moins susceptibles que les refuges en région urbaine d'offrir plusieurs des 23 services énumérés au tableau 11. Par exemple, les services comme la formation professionnelle ou le counselling d'emploi (8 % en région rurale par rapport à 25 % en région urbaine), les services médicaux (26 % en région rurale par rapport à 46 % en région urbaine), le counselling en matière de toxicomanie (26 % en région rurale par rapport à 45 % en région urbaine), l'aide financière ou les services de bien-être (42 % en région rurale par rapport à 67 % en région urbaine) et la défense des droits (68 % en région rurale par rapport à 89 % en région urbaine) étaient beaucoup moins accessibles aux résidentes des établissements en région rurale.

Les femmes violentées résidant dans des refuges en région rurale étaient moins susceptibles d'être accompagnées d'enfants

Des proportions comparables de femmes violentées résidant dans les refuges en régions rurale et urbaine avaient des responsabilités parentales, soit 70 % et 67 % respectivement. Toutefois, la proportion des mères résidant dans les refuges en région rurale admises sans leurs enfants (52 %) était environ le

double de celle des mères résidant dans les refuges en région urbaine (22 %). Le 19 avril 2006, les femmes violentées résidant dans les établissements en région rurale étaient légèrement plus susceptibles d'utiliser les centres d'urgence pour femmes (32 %) que les femmes résidant dans les établissements en région urbaine (25 %). De plus, parmi les femmes violentées résidant dans les refuges en région rurale, une proportion plus faible demeurait dans les maisons d'hébergement (33 %), comparativement aux femmes résidant dans les refuges en région urbaine (48 %). Ainsi, l'utilisation accrue des établissements axés davantage sur l'intervention d'urgence et la réduction de l'utilisation des établissements offrant des périodes d'hébergement plus longues peuvent aider à expliquer le plus faible pourcentage de femmes vivant en région rurale qui emmènent leurs enfants dans les refuges. En outre, les femmes vivant en région rurale pourraient devoir franchir une certaine distance pour avoir accès à un refuge, ce qui pourrait être un facteur déterminant dans le fait de venir avec ou sans leurs enfants.

Les refuges en région urbaine étaient cinq fois plus susceptibles d'accueillir des résidentes comptant cinq admissions antérieures ou plus

Environ le tiers des femmes demeurant dans les refuges en régions rurale (38 %) et urbaine (31 %) avaient résidé dans ces établissements au moins une fois. La proportion de femmes retournant dans les refuges moins de cinq fois au cours de l'année précédente était toutefois plus élevée pour les établissements en région rurale (63 %) que pour les refuges en région urbaine (56 %). Par contre, la proportion de clientes réitérantes comptant cinq réadmissions ou plus était cinq fois plus importante dans les refuges en région urbaine (21 %) qu'en région rurale (4 %). Pourtant, parmi les réadmissions dans les refuges en régions rurale et urbaine, les séjours à une seule répétition étaient généralement les plus courants, représentant 47 % des résidentes réitérantes dans les refuges en région rurale et 35 % des femmes ayant déjà été hébergées dans les établissements en région urbaine.

Sources de données et méthodes

Enquête sur les maisons d'hébergement

L'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH) a été élaborée dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral, en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les associations de maisons d'hébergement. Cette enquête vise à recueillir des renseignements sur les caractéristiques des services d'hébergement offerts aux femmes violentées et à leurs enfants au cours des 12 derniers mois d'activité. En outre, l'EMH permet de recueillir des données sur certaines caractéristiques des femmes et des enfants résidant dans ces refuges un jour d'instantané donné. En 1991-1992, Statistique Canada a commencé à recueillir des renseignements de base sur les services et la clientèle des maisons d'hébergement. Une enquête plus complète a été élaborée et réalisée en 1992-1993, et a été reprise avec certains changements en 1994-1995 et chaque deux ans de 1997-1998 à 2005-2006.

L'EMH est une enquête envoi-retour par la poste biennale menée auprès de tous les établissements d'hébergement qui offrent des services aux femmes violentées et à leurs enfants. Sont également inclus dans l'EMH les refuges qui desservent une population plus vaste, outre les femmes fuyant la violence familiale, comme les hommes victimes de violence conjugale et les

hommes et femmes cherchant un refuge pour des raisons autres que la violence. Toutefois, les établissements dont les services s'adressent exclusivement aux hommes victimes de violence conjugale ne font pas partie du champ de l'enquête. Au moment de réaliser l'enquête, on ne connaissait qu'un seul établissement de ce genre en activité. Enfin, l'EMH ne comprend pas les refuges qui ne fournissent pas de services d'hébergement.

Parmi les 553 établissements d'hébergement offrant des services aux femmes violentées et à leurs enfants, 486 ont retourné leur questionnaire, ce qui représente un taux de réponse de 88 %. À l'étendue du Canada, les taux de réponse étaient les plus élevés dans les refuges situés à l'Île-du-Prince-Édouard (100 %), en Nouvelle-Écosse (94 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (93 %) et en Colombie-Britannique (93 %). Les taux de réponse pour les trois territoires étaient sensiblement plus faibles que la moyenne nationale, seulement la moitié des refuges au Yukon et 40 % de ceux situés dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut ayant répondu au cycle actuel de l'EMH. En raison des faibles taux de réponse et du nombre restreint d'établissements se trouvant dans les territoires, les renseignements sur les refuges situés dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut ont été combinés dans le présent rapport (sauf indication contraire).

Des questionnaires distincts ont été remplis par les établissements qui comptaient deux types de refuges ou plus sous le même nom ou à la même adresse. Toutefois, dans un petit nombre de cas, il a été impossible d'obtenir un questionnaire distinct pour chaque refuge, et les renseignements concernant plus d'un type de refuge ont dû être consignés sur un seul questionnaire. Dans ces cas-là, le type de refuge a été déterminé selon l'activité principale de l'établissement.

Méthode d'imputation pour l'EMH de 2006

En 2005-2006, on a utilisé pour la première fois une méthode d'imputation afin de remplacer les données manquantes des non-répondants à l'EMH. Bien que le taux de réponse à l'EMH se soit situé entre 87 % et 92 % depuis 1998, l'utilisation d'une simple stratégie d'imputation pour le traitement des non-réponses rend les estimations de l'EMH encore plus significatives en obtenant un fichier complet de microdonnées.

Les répondants potentiels à l'EMH ont été regroupés en trois catégories principales en fonction de la mesure dans laquelle ils avaient répondu aux 12 questions clés¹⁷. Plus particulièrement, les trois regroupements de répondants ont été définis ainsi :

Répondant complet : a soumis un questionnaire assorti d'une réponse pour chacune des 12 questions clés. On a dénombré 425 répondants complets.

Non-répondant partiel : a soumis un questionnaire mais n'a pas répondu à toutes les questions clés. On a dénombré 59 non-répondants partiels.

Non-répondant complet : n'a pas soumis de questionnaire et seulement la province et le type d'établissement du refuge étaient connus. On a dénombré 67 non-répondants complets.

Après la méthode, les données imputées ont été mises à l'essai en vue de repérer les différences statistiquement significatives par rapport aux données recueillies auprès des répondants. Les résultats de l'essai n'indiquent aucune différence statistiquement significative entre les données imputées et les données recueillies auprès des répondants.

Enquête sociale générale sur la victimisation

L'Enquête sociale générale (ESG) consiste en une enquête annuelle qui permet d'observer l'évolution de la société canadienne et d'obtenir des renseignements sur des questions stratégiques particulières d'intérêt courant ou émergent. Chaque année, l'ESG met l'accent sur divers sujets périodiques (comme l'emploi du temps, le soutien social, la famille, la technologie et la victimisation). En 2004, Statistique Canada a réalisé le cycle sur la victimisation de l'ESG pour la quatrième fois, les cycles antérieurs ayant été menés en 1988, en 1993 et en 1999. L'enquête a pour but de fournir des estimations de la fréquence de huit types d'infractions (suivant les définitions du *Code criminel* pour ces crimes) dans la population, d'examiner les facteurs liés au risque de victimisation, à la volonté des victimes de signaler les crimes à la police et aux motifs de non-déclaration, et de mesurer les perceptions du public face à la criminalité et au système de justice pénale.

L'ESG est une enquête réalisée par sondage téléphonique auprès de la population hors établissement âgée de 15 ans et plus dans les 10 provinces. En 2004, un total d'environ 24 000 personnes ont été interviewées, et le taux de réponse s'établissait à 75 %.

Veillez consulter la publication annuelle *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2005* pour obtenir les résultats de l'ESG de 2004 sur la violence conjugale et familiale.

Bibliographie

Beattie, Karen. 2005. « Violence familiale envers les enfants et les jeunes », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2005*, sous la direction de Kathy AuCoin, produit n° 85-224 au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa, p. 75 à 85.

Brzozowski, Jodi-Anne, Andrea Taylor-Butts et Sara Johnson. 2006. « La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 26, n° 3, Ottawa.

Centre canadien de la statistique juridique. 2001. « Les Autochtones au Canada », *Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique*, produit n° 85F0033MIF au catalogue, Ottawa, Statistique Canada.

Commission royale sur les peuples autochtones. 1996. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*. Adresse électronique : www.ainc.inac.gc.ca. Consulté le 5 février 2007.

Ipsos Reid. 2006. *Aboriginal Women and Family Violence*, Ottawa.

Kong, Rebecca. 2004. « Les services aux victimes au Canada, 2002-2003 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 24, n° 11, Ottawa.

Lane, Phil, fils, Judie Bopp et Michael Bopp. 2003. *La violence familiale chez les Autochtones au Canada*, Ottawa, Fondation autochtone de guérison.

Lunn, Donna. 2001. *Rural and farm women*. Disponible auprès de Education Wife Assault. Adresse électronique : www.womanabuseprevention.com. Consulté le 5 février 2007.

Mihorean, Karen. 2005. « Tendances des actes de violence conjugale signalés par les victimes », *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2005*, sous la direction de Kathy AuCoin, produit n° 85-224 au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa, p. 13 à 34.

O'Donnell, Vivian. 2006. « Les femmes autochtones au Canada », *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe, 2005*, produit n° 89-503 au catalogue de Statistique Canada, Division de la statistique sociale et autochtone, Ottawa, p. 191 à 220.

Pottie Bunge, Valerie, et Daisy Locke, éd. 2000. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2000*, produit n° 85-224 au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa.

Purdon, Colleen. 2004. *Women abuse and welfare in a rural community: Rural women speak about their experiences of Ontario Works*. Adresse électronique : www.crvawc.ca. Consulté le 5 février 2007.

Trainor, Cathy, et Karen Mihorean, éd. 2001. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2001*, produit n° 85-224 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

Fin de notes

1. L'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH) couvre une période d'exercice (p. ex. du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006). Cependant, aux fins du présent rapport, les années de fin des enquêtes respectives font référence à chaque cycle de l'EMH. Ainsi, l'EMH de 2005-2006 sera simplement appelée l'EMH de 2006, l'EMH de 2003-2004 sera appelée l'EMH de 2004, et ainsi de suite.
2. Bien que dans le présent *Juristat* on vise à dresser un portrait national des refuges pour femmes, on y présente également certains renseignements aux échelons provincial et territorial. Toutefois, étant donné le nombre restreint d'établissements et les faibles taux de réponse à l'EMH de 2006 dans les trois territoires, les renseignements sur les refuges situés dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut ont été combinés pour des raisons de confidentialité et de qualité des données. (Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la section « Sources de données et méthodes » du présent rapport.)
3. On a utilisé une méthode d'imputation pour remplacer les données manquantes des non-répondants à l'enquête. Par conséquent, les données contenues dans le présent rapport sont représentatives de l'ensemble des refuges qu'on savait être en activité au Canada au moment de la tenue de l'EMH de 2006, pas seulement des refuges qui ont répondu à l'enquête. L'imputation n'a pas été menée pour les non-répondants relativement aux cycles de l'enquête antérieurs à 2006. (Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la section « Sources de données et méthodes » du présent rapport.)
4. L'objectif de l'EMH consiste à dresser un portrait des services d'hébergement utilisés par les femmes violentées. Même si les refuges d'urgence desservent généralement un grand nombre de groupes, outre les femmes violentées, ils sont inclus dans l'EMH étant donné que les établissements d'urgence sont une ressource utilisée par les femmes qui fuient la violence.
5. Tout au long du présent rapport, l'expression « établissement d'urgence » fait référence à la fois aux centres d'urgence pour femmes et aux refuges d'urgence généraux. Le lecteur doit garder à l'esprit que les refuges d'urgence desservent généralement de nombreux groupes, outre les femmes violentées.

6. La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir les renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois.
7. En plus de présenter les résultats du plus récent cycle de l'EMH, le présent rapport comprend une analyse des données tirées de séries chronologiques provenant du fichier sur les tendances de l'EMH. Le fichier sur les tendances de l'EMH compile les données des établissements participant à chaque cycle de l'EMH depuis 1998, neutralisant ainsi les effets de la non-réponse et de la composition des types d'établissements. Le fichier sur les tendances de l'EMH est fondé sur un sous-ensemble de 327 refuges, soit 59 % des refuges visés par l'enquête en 2006.
8. Selon les données de recensement, le nombre d'enfants de moins de 15 ans au sein de la population canadienne a diminué d'environ 5 % entre 1998 et 2006.
9. Les taux d'utilisation des refuges ne devraient pas être considérés comme une variable substitutive de la fréquence de la violence conjugale.
10. On a demandé aux refuges de déclarer les types de violence que les résidentes fuyaient. Les refuges ont reçu comme instruction de déclarer tous les types de violence subie par chaque résidente. Il pouvait donc y avoir des réponses multiples pour une femme, et le pourcentage applicable à chaque type de violence ne correspond pas à 100.
11. On a demandé aux refuges de déclarer si les résidentes étaient admises avec ou sans leurs enfants. On ne sait toutefois pas si les femmes qui n'étaient pas accompagnées de leurs enfants en avaient la garde légale ou physique avant de se présenter aux refuges.
12. Les chiffres de l'EMH concernant les admissions répétées tiennent compte des réadmissions de clientes dans le même refuge et ne comprennent pas les femmes qui peuvent avoir cherché auparavant un refuge dans un établissement différent.
13. Les maisons d'hébergement de deuxième étape ont déclaré quatre départs le 19 avril 2006. La plupart de ces femmes avaient l'intention d'aménager un nouveau logement ou de retourner chez elles sans leur conjoint ou leur partenaire.
14. À l'automne 2006, le gouvernement fédéral a annoncé pour 2006-2007 un investissement de 6 millions de dollars affecté aux refuges dans les communautés des Premières nations afin de contribuer à la promotion et à l'élaboration de programmes et de services visant l'élimination et la prévention de la violence familiale.
15. Les données du Recensement de 2001 indiquent que 79 % des Canadiens vivent dans une région urbaine, 20 %, dans une région rurale et 1 %, dans une réserve. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.
16. Les services d'approche comprenaient des activités telles que la prestation d'information, l'accompagnement des victimes devant les tribunaux, la rencontre avec les clients afin de discuter des possibilités et des options, et la participation aux activités des centres de consultation.
17. Ne comprennent pas les répondants composites, c'est-à-dire ceux pour lesquels les renseignements concernant plus d'un type de refuge ont dû être consignés sur un questionnaire.

Tableau 1

Nombre de refuges en activité et de refuges qui ont répondu à l'Enquête sur les maisons d'hébergement, provinces et territoires, Canada, 2005-2006^{1,2}

	Refuges en activité	Refuges qui ont répondu	Réponse taux
	nombre	nombre	pourcentage
Canada	553	486	88
Terre-Neuve-et-Labrador	14	13	93
Île-du-Prince-Édouard	4	4	100
Nouvelle-Écosse	17	16	94
Nouveau-Brunswick	23	20	87
Québec	117	105	90
Ontario	156	136	87
Manitoba	28	23	82
Saskatchewan	23	19	83
Alberta	48	43	90
Colombie-Britannique	107	100	93
Yukon	6	3	50
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut ³	10	4	40

1. Les établissements qui comprennent ou exploitent plus d'un type de service d'hébergement (p. ex. une maison d'hébergement, un refuge d'urgence et une maison d'hébergement de deuxième étape) doivent remplir un questionnaire pour chaque type de refuge. Toutefois, dans un petit nombre de cas, il a été impossible d'obtenir un questionnaire distinct pour chaque refuge, et les renseignements concernant plus d'un type de service d'hébergement ont dû être consignés sur un seul questionnaire. Dans ces cas-là, le type de refuge a été déterminé selon l'activité principale de l'établissement (voir la section « Sources de données et méthodes »).
2. En comparaison avec le cycle 2003-2004 de l'Enquête sur les maisons d'hébergement (EMH), les taux de réponse étaient sensiblement supérieurs lors du cycle 2005-2006 à Terre-Neuve-et-Labrador (86 % par rapport à 93 %) et en Saskatchewan (78 % par rapport à 83 %), mais inférieurs en Nouvelle-Écosse (100 % par rapport à 94 %), au Nouveau-Brunswick (94 % par rapport à 87 %), en Alberta (98 % par rapport à 90 %) ainsi que dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut (62 % par rapport à 40 %).
3. Étant donné le nombre restreint d'établissements et les faibles taux de réponse dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, les renseignements sur les refuges situés dans ces territoires ont été combinés pour des raisons de confidentialité et de qualité des données.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006.

Tableau 2

Nombre d'admissions annuelles selon le type d'établissement, provinces et territoires, Canada, 2005-2006¹

	Type de refuge														
	Tous les types d'établissements			Maison d'hébergement			Centre d'urgence pour femmes			Refuge d'urgence			Maison d'hébergement de deuxième étape		
	Total	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants
Canada	105 711	60 057	41 707	49 375	27 432	19 332	25 532	13 947	11 503	18 556	10 720	6 863	3 844	1 749	2 054
Terre-Neuve-et-Labrador	1 125	697	428	894	508	386	25	25	0	81	81	0	90	49	41
Île-du-Prince-Édouard	162	77	85	0	0	0	0	0	0	143	67	76	19	10	9
Nouvelle-Écosse	1 766	1 062	704	1 569	971	598	0	0	0	59	27	32	138	64	74
Nouveau-Brunswick	2 296	1 447	757	1 626	915	619	0	0	0	339	306	33	122	69	53
Québec	18 250	10 908	6 553	14 799	8 586	5 698	947	383	494	324	286	38	490	259	231
Ontario	31 858	18 608	12 389	10 889	6 168	4 633	5 216	3 198	2 018	11 532	6 762	4 021	1 172	519	629
Manitoba	7 936	4 113	3 803	921	419	482	4 025	2 005	2 020	2 025	962	1 063	308	211	97
Saskatchewan	6 380	3 141	3 015	1 852	927	925	3 784	1 975	1 809	623	191	208	121	48	73
Alberta	14 326	7 702	6 607	904	484	420	8 811	4 078	4 733	2 076	1 257	819	1 000	355	628
Colombie-Britannique	18 604	10 603	6 077	14 370	7 522	4 972	2 409	2 110	287	486	316	170	362	154	208
Yukon	857	549	288	727	462	245	113	77	36	0	0	0	17	10	7
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut ²	2 151	1 150	1 001	824	470	354	202	96	106	868	465	403	5	1	4

	Type de refuge								
	Centre de ressources familiales			Réseau de maisons d'hébergement			Autre ³		
	Total	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants
Canada	1 638	920	718	1 395	669	690	5 371	4 620	547
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0	0	0	0	0	35	34	1
Île-du-Prince-Édouard	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouveau-Brunswick	0	0	0	0	0	0	209	157	52
Québec	0	0	0	0	0	0	1 690	1 394	92
Ontario	1 638	920	718	166	50	116	1 245	991	254
Manitoba	0	0	0	0	0	0	657	516	141
Saskatchewan	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Alberta	0	0	0	0	0	0	1 535	1 528	7
Colombie-Britannique	0	0	0	977	501	440	0	0	0
Yukon	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut ²	0	0	0	252	118	134	0	0	0

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

- La période de déclaration précise peut varier. On a demandé aux refuges de fournir des renseignements pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2006 ou pour leur propre exercice financier de 12 mois. Étant donné les variations du nombre et du type de refuges participant à chaque cycle de l'Enquête sur les maisons d'hébergement, la comparaison des chiffres relatifs aux admissions de 2005-2006 avec ceux des cycles précédents est à déconseiller.
- Étant donné le nombre restreint d'établissements et les faibles taux de réponse dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, les renseignements sur les refuges situés dans ces territoires ont été combinés pour des raisons de confidentialité et de qualité des données.
- Comprend tous les établissements ou refuges non indiqués ailleurs. Cette catégorie peut inclure les centres de prévention de la violence familiale en milieu rural de l'Alberta, les logements provisoires au Manitoba, ainsi que tous les autres établissements ou refuges d'urgence, tels que les YWCA. Ces services peuvent ne pas être offerts exclusivement aux femmes violentées.

Note : La répartition entre les femmes et les enfants pour les admissions annuelles était inconnue pour environ 3 % des admissions. Dans de tels cas, les refuges n'ont fourni que des renseignements sur le nombre total d'admissions pour la période de 12 mois, mais ils ont été dans l'impossibilité de fournir le nombre exact de femmes et d'enfants. Par conséquent, il se peut que le nombre total d'admissions ne corresponde pas à la somme des admissions de femmes et d'enfants.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006.

Tableau 3

Taux de femmes dans les refuges pour échapper à la violence infligée par le conjoint ou le conjoint de fait, actuel ou ancien, le 19 avril 2006, provinces et territoires, Canada^{1,2}

	Total de femmes dans les refuges pour échapper à la violence du conjoint ou conjoint de fait, actuel ou ancien		Population des femmes mariées, séparées et vivant en union libre	Taux pour 100 000 femmes mariées, séparées et vivant en union libre
	nombre	pourcentage		
Canada	2 295	79	7 860 910	29
Terre-Neuve-et-Labrador	44	77	138 293	32
Île-du-Prince-Édouard	6	75	35 459	17
Nouvelle-Écosse	65	86	236 139	28
Nouveau-Brunswick	56	84	191 271	29
Québec	448	85	1 794 329	25
Ontario	921	77	3 105 140	30
Manitoba	102	84	273 726	37
Saskatchewan	83	84	235 069	35
Alberta	221	75	785 627	28
Colombie-Britannique	309	77	1 043 685	30
Yukon	20	74	7 609	263
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	20	69	14 563	137

1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations démographiques sont fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Population au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2006.

2. Les personnes séparées comprennent celles qui sont actuellement mariées mais qui ne vivent plus avec leur conjoint (pour toutes les raisons, à l'exception de la maladie ou du travail) et qui n'ont pas obtenu le divorce. Les personnes qui sont séparées mais qui vivent avec un conjoint de fait ne sont pas incluses dans cette catégorie.

Note : Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on effectue des comparaisons entre les secteurs de compétence, étant donné que des facteurs comme la capacité et l'existence des refuges peuvent influencer sur les taux d'utilisation des refuges. De plus, les taux d'utilisation des refuges ne devraient pas être considérés comme une variable substitutive de la fréquence de la violence conjugale dans les provinces et les territoires.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006.

Tableau 4

Fréquence des séjours antérieurs dans les refuges au cours des 12 derniers mois, selon le type d'établissement, Canada, 2005-2006

	1 fois	2 à 4 fois	5 fois ou plus	Nombre inconnu de fois	Quitté depuis plus de 12 mois
Maison d'hébergement	51	23	4	1	21
Maison d'hébergement de deuxième étape	53	2	8	1	37
Réseau de maisons d'hébergement	15	31	31	15	8
Centre d'urgence pour femmes	30	23	7	7	33
Refuge d'urgence	28	26	21	17	9
Centre de ressources familiales (Ontario)	37	23	0	3	37
Autre ¹	18	14	49	0	18
Tous les refuges	39	20	14	5	22

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

1. Comprend tous les établissements ou refuges non indiqués ailleurs. Cette catégorie peut inclure les centres de prévention de la violence familiale en milieu rural de l'Alberta, les logements provisoires au Manitoba, ainsi que tous les autres établissements ou refuges d'urgence, tels que les YWCA. Ces services peuvent ne pas être offerts exclusivement aux femmes violentées.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006.

Tableau 5

Groupes d'âge des femmes violentées résidant dans des refuges le 19 avril 2006, Canada

	Nombre	Pourcentage de toutes les femmes admises pour des raisons de violence	Population des femmes célibataires, mariées, séparées et vivant en union libre	Taux pour 100 000 femmes célibataires, mariées, séparées et vivant en union libre
15 à 24 ans	500	17	2 137 835	23
25 à 34 ans	975	33	2 129 932	46
35 à 44 ans	714	25	2 345 099	30
45 à 54 ans	311	11	2 135 326	15
55 ans et plus	145	5	2 603 461	6
Âge inconnu	267	9
Nombre total de femmes admises en raison de mauvais traitements	2 912	100	4 738 787	2

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006.

Tableau 6

Certaines caractéristiques des femmes violentées résidant dans des refuges le 19 avril 2006, Canada

	Nombre	Pourcentage
Nombre total de femmes admises en raison de mauvais traitements	2 912	100
Situation parentale		
Hébergées avec des enfants	1 498	51
Hébergées sans enfants ¹	478	16
Sans enfants ni responsabilités parentales	632	22
Inconnue	304	10
Incapacité		
Nombre total de femmes ayant une incapacité	288	10
Mobilité réduite ²	103	36
Déficience visuelle ²	9	3
Déficience auditive ²	21	7
Autre ³	148	...
Lien entre la femme et l'agresseur		
Conjoint de fait	1 130	39
Conjoint	786	27
Ex-conjoint de fait	276	9
Petit ami ou ancien petit ami	172	6
Personne apparentée (p. ex. un parent ou un enfant)	152	5
Ex-conjoint	103	4
Autre ⁴	123	4
Inconnu	170	6

... n'ayant pas lieu de figurer

1. On ignore si les femmes admises sans leurs enfants en avaient la garde au moment de l'admission.

2. Il s'agit d'une question à réponses multiples. Les pourcentages sont basés sur le nombre total de femmes ayant une incapacité qui résidaient dans un refuge en raison de mauvais traitements le 19 avril 2006.

3. Le pourcentage de femmes est indisponible pour cet item en raison des réponses multiples (c.-à-d. qu'une femme pourrait avoir plus d'une incapacité sous la catégorie « Autre »).

4. Comprend toutes les autres relations qui ne sont pas classées ailleurs.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006.

Tableau 7

Nombre de refuges situés dans des réserves, provinces et territoires, Canada, 2005-2006

	Refuges situés dans une réserve	Refuges situés dans une réserve comme pourcentage de tous les refuges
		pourcentage
Canada	100	5
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0
Île-du-Prince-Édouard	0	0
Nouvelle-Écosse	10	18
Nouveau-Brunswick	0	0
Québec	7	2
Ontario	40	8
Manitoba	7	7
Saskatchewan	3	4
Alberta	13	8
Colombie-Britannique	20	6
Yukon	0	0
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	0	0

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006.

Tableau 8

Secteurs de service des refuges, provinces et territoires, Canada, 2005-2006¹

	Région urbaine ou suburbaine ²	Région rurale ³	Réserve ⁴
		pourcentage	
Canada	90	42	28
Terre-Neuve-et-Labrador	93	36	0
Île-du-Prince-Édouard	75	50	25
Nouvelle-Écosse	88	65	47
Nouveau-Brunswick	87	52	26
Québec	92	36	15
Ontario	88	38	25
Manitoba	93	57	57
Saskatchewan	91	70	61
Alberta	88	48	40
Colombie-Britannique	91	35	29
Yukon	67	50	17
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	100	40	20

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

1. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

2. Les régions urbaines et suburbaines comptent au moins 1 000 habitants et ont une densité de population d'au moins 400 habitants par kilomètre carré.

3. Les régions rurales comprennent les petites villes, les villages et d'autres endroits peuplés comptant moins de 1 000 habitants.

4. Une réserve est définie comme une parcelle de terrain que le gouvernement fédéral a mis à la disposition et au profit d'une bande des Premières nations régie par Affaires indiennes et du Nord Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006.

Tableau 9

Services fournis par les refuges aux résidentes, non-résidentes et ex-résidentes, Canada, 2005-2006¹

	Services internes offerts aux femmes par les refuges					
	Résidentes		Non-résidentes		Ex-résidentes	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Planification de la sécurité ou de la protection	511	92	367	66	381	69
Counselling individuel à court terme	503	91	350	63	359	65
Défense des droits	498	90	346	63	368	67
Transport ou accompagnement	495	90	261	47	304	55
Services d'aiguillage pour un logement	473	86	270	49	290	52
Compétences parentales	423	76	221	40	253	46
Apprentissage de l'autonomie fonctionnelle	416	75	214	39	253	46
Orientation de groupe	365	66	247	45	267	48
Aide financière ou services de bien-être	365	66	238	43	240	43
Services juridiques	364	66	257	46	264	48
Ligne d'écoute téléphonique	363	66	376	68	360	65
Services aux femmes ayant une incapacité	358	65	219	40	208	38
Services axés sur les besoins des lesbiennes	356	64	242	44	233	42
Services adaptés à la culture des femmes autochtones	348	63	224	41	227	41
Services adaptés à la culture des femmes de minorités ethnoculturelles ou visibles	334	60	209	38	201	36
Services de santé mentale	297	54	194	35	194	35
Services médicaux	265	48	146	26	152	27
Services récréatifs	253	46	67	12	113	20
Counselling en matière de toxicomanie	242	44	163	29	166	30
Services aux femmes âgées	218	39	143	26	143	26
Counselling individuel à long terme	198	36	196	35	238	43
Formation professionnelle ou counselling d'emploi	137	25	70	13	83	15
Programmes d'orientation familiale	98	18	60	11	66	12

1. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006.

Tableau 10

Accessibilité des personnes aux services, Canada, 2005-2006

	Nombre	Pourcentage de tous les refuges ¹
Langues parlées dans lesquelles les refuges fournissaient des services		
Anglais	529	96
Français	316	57
Espagnol	138	25
Panjabi	71	13
Allemand	69	12
Cri	69	12
Polonais	58	10
Portugais	42	8
Arabe	41	7
Italien	41	7
Otchipwe	38	7
Chinois	38	7
Ukrainien	29	5
Hollandais	25	5
Tagalog	21	4
Vietnamien	20	4
Grec	19	3
Inuktitut	15	3
Autres	132	24
Refuges permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant		
Entrée	416	75
Chambres à coucher	343	62
Salles de bain	362	65
Services offerts aux personnes sourdes ou ayant une déficience auditive		
ATS, ATME	126	23
Communication en langage gestuel ou interprétation gestuelle	93	17
Autres	61	11
Services offerts aux personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle		
Documents en braille	18	3
Documents en gros caractères	99	18
Autres	35	6

1. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006.

Tableau 11

Services fournis par les refuges en régions rurale et urbaine aux résidentes, non-résidentes et ex-résidentes, Canada, 2005-2006¹

	Services internes offerts aux femmes par les refuges					
	Résidentes		Non-résidentes		Ex-résidentes	
	Refuges en région rurale	Refuges en région urbaine	Refuges en région rurale	Refuges en région urbaine	Refuges en région rurale	Refuges en région urbaine
	pourcentage					
Planification de la sécurité ou de la protection	89	90	63	60	61	66
Transport ou accompagnement	84	89	61	38	63	49
Counselling individuel à court terme	79	89	58	54	58	61
Ligne d'écoute téléphonique	74	60	71	61	63	59
Services d'aiguillage pour un logement	68	86	50	43	50	48
Défense des droits	68	89	55	55	55	61
Compétences parentales	58	71	34	33	32	42
Services adaptés à la culture des femmes autochtones	58	58	39	32	39	34
Services axés sur les besoins des lesbiennes	55	66	42	38	39	39
Services juridiques	50	66	45	42	39	48
Apprentissage de l'autonomie fonctionnelle	50	75	26	33	26	44
Counselling individuel à long terme	45	33	50	27	50	38
Services aux femmes ayant une incapacité	45	61	34	32	29	31
Aide financière ou services de bien-être	42	67	34	39	32	42
Orientation de groupe	39	61	34	36	37	42
Services adaptés à la culture des femmes de minorités ethnoculturelles ou visibles	37	63	26	33	21	36
Services de santé mentale	34	53	32	31	29	34
Services récréatifs	32	48	13	12	18	22
Services aux femmes âgées	32	37	24	22	24	24
Counselling en matière de toxicomanie	26	45	18	26	21	29
Services médicaux	26	46	18	21	16	24
Programmes d'orientation familiale	11	16	5	8	8	10
Formation professionnelle ou counselling d'emploi	8	25	3	11	5	14

1. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100. Les pourcentages pour les refuges en région rurale sont basés sur les 30 refuges qui desservent exclusivement des régions rurales ou des régions rurales et des réserves. Les pourcentages pour les refuges en région urbaine sont basés sur les 254 refuges qui desservent exclusivement des régions urbaines.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement de 2005-2006.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa, Ontario K1A 0T6 au 613-951-9023 ou au numéro sans frais 1-800-387-2231.

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à www.statcan.ca.

Service national de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Diffusion de *Juristat* récents

N° 85-002-X au catalogue

2004

- Vol. 24, n° 10 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2002-2003
- Vol. 24, n° 11 Les services aux victimes au Canada, 2002-2003
- Vol. 24, n° 12 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2003-2004

2005

- Vol. 25, n° 1 Les enfants et les jeunes victimes de crimes avec violence
- Vol. 25, n° 2 Le retour aux services correctionnels après la mise en liberté : profil des adultes autochtones et non autochtones sous surveillance correctionnelle en Saskatchewan de 1999-2000 à 2003-2004
- Vol. 25, n° 3 Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2003-2004
- Vol. 25, n° 4 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2003-2004
- Vol. 25, n° 5 Statistiques de la criminalité au Canada, 2004
- Vol. 25, n° 6 L'homicide au Canada, 2004
- Vol. 25, n° 7 La victimisation criminelle au Canada, 2004
- Vol. 25, n° 8 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2003-2004

2006

- Vol. 26, n° 1 Infractions contre l'administration de la justice, 1994-1995 à 2003-2004
- Vol. 26, n° 2 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2003-2004
- Vol. 26, n° 3 La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada
- Vol. 26, n° 4 Statistiques de la criminalité au Canada, 2005
- Vol. 26, n° 5 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2004-2005
- Vol. 26, n° 6 L'homicide au Canada, 2005
- Vol. 26, n° 7 Résultats des peines de probation et des condamnations avec sursis : une analyse des données de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan et de l'Alberta, 2003-2004 à 2004-2005

2007

- Vol. 27, n° 1 Répercussions et conséquences de la victimisation, ESG 2004
- Vol. 27, n° 2 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 2004-2005
- Vol. 27, no 3 Comparaison des taux de criminalité des grandes régions urbaines, des petites régions urbaines et des régions rurales, 2005